

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 186 Bid Fax: (780) 497-3510

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 1S6

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet RISO - Vehicle Recovery Services						
Solicitation No N° de l'invitation	n	Da	ate			
EW479-140968/B		20	14-01-2	24		
Client Reference No N° de référ	ence du client	GE	ETS Re	f. No N° de réf. de SEAG		
PWGSC		PV	W-\$EDI	M-014-10107		
File No N° de dossier C	CC No./N° CCC - FN	ИS	No./N°	VME		
EDM-3-36150 (014)						
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone						
at - à 02:00 PM	-			Fuseau horaire		
on - le 2014-03-10				Mountain Standard Time MST		
Delivery Required - Livraison exig	gée			•		
See Herein						
Address Enquiries to: - Adresser	toutes questions à:	:	В	uyer ld - ld de l'acheteur		
Lau (EDM), Chris			e	edm014		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX			
(780)497-3981 ()		(780)497-3510				
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA MGR Commercial Acquisitions TELUS PLAZA N.5TH FL. 10025 JASPER AVE EDMONTON Alberta T5J1S6 Canada						
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not in	clude provisions for securit	tv.				

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

EW479-140968/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro EW479-140968/A, datée du 2013-12-02, dont la date de clôture était le 2014-01-13 à 14:00 Heure avancée du Rocheuses (HAR). Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des offres
- 3. Ancien fonctionnaire
- 4. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes et attestations exigées avec l'offre

PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 1. Capacité financière
- 2. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EW479-140968/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC EDM-3-36150

edm014

6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

- 7. Utilisateurs désignés
- 8. Procédures pour les commandes subséquentes
- 9. Instrument de commande
- 10. Limite des commandes subséquentes
- 11. Limitation financière
- 12. Ordre de priorité des documents
- 13. Attestations
- 14. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 5. Paiement
- 6. Instructions pour la facturation
- 7. Exigences en matière d'assurance
- 8. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe A - Énoncé des travaux Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Exigences en matière d'assurance

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EDM-3-36150

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

PWGSC

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la facon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables:

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et les exigences d'assurance.

2. **Sommaire**

Le ministère de la Défense nationale, Garnison d'Edmonton, 41e Bataillon des services de Calgary et Base des Forces canadiennes (BFC) Suffield, a besoin de services contractuels pour la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement et des services de transport et de supervision requis pour la prestation de services de dépannage de véhicules pour divers véhicules militaires, au besoin. Les services comprendront principalement, mais sans s'y limiter, le dépannage de véhicules légers, moyens et lourds peu importe les conditions météorologiques pour la Garnison d'Edmonton, le 41° Bataillon des services de Calgary (41° brigade) et la BFC Suffield, y compris du soutien hors route des opérations à la BFC Suffield.

La période de l'offre à commandes sera de trois (3) ans à compter de la date d'émission.

L'État a l'intention d'attribuer jusqu'à trois (3) offres à commandes, une pour chaque zone géographique.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définitions

Pour les fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

un individu;

un individu qui s'est incorporé;

une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplmentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de dfense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur les Rgime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

le nom de l'ancien fonctionnaire;

la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' <u>Avis sur la Politique des marchs</u>: 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchs.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

le nom de l'ancien fonctionnaire;

les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

la date de la cessation d'emploi;

le montant du paiement forfaitaire;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

EW479-140968/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;

la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;

nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre financière (1 copies papier)

Section II: attestations (1 copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

PWGSC EDM-3-36150

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le	Canada	demande	que les	offrants	complètent	l'une de	s suivantes :
----	--------	---------	---------	----------	------------	----------	---------------

a)	()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
		Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card
b)	()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

EW479-140968/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

1.1 Évaluation financière

1.1.1 Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Pour chaque année et zone géographique, les prix unitaires proposés seront multipliés par le nombre prévu d'utilisations annuelles. Les résultats de chaque année seront additionnés pour calculer le prix évalué total par zone géographique.

2. Méthode de sélection

2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. Les offres conformes seront classées en fonction du prix évalué le plus bas pour chacune des zones géographiques. L'État se propose d'attribuer un maximum de trois (3) offres à commandes. L'entrepreneur proposant le prix évalué le plus bas par zone géographique sera recommandé pour l'émission d'une offre à commandes pour cette zone.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

EW479-140968/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Capacité financière

Clause du Guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

2. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe C si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

The period for making call-ups against the Standing Offer is from date of award for a three (3) year period.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Christopher Lau Titre: Supply Specialist

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 10025 Jasper Ave., 5th Floor, Telus Plaza North, Edmonton, AB T5J1S6

Téléphone : 780-497-3981 Télécopieur: 780-497-3510

Courriel: christopher.lau@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

5.2 Chargé de projet (will be indicated at Issuance of the Standing Offer)

Le ch	argé de projet pour l'offre à commandes est :
Nom	:
Titre :	·
Organ	nisation:
	sse :
Télép	phone :
Téléc	copieur:
Courr	iel:
cadre	argé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.
5.3 Nom	Représentant de l'offrant (To be completed by the offeror) :
Adres	:
Télép Téléc	phone : copieur
6.	Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
vertu inform proac	urnissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette nation soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation ctive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat onseil du Trésor du Canada.
7.	Utilisateurs désignés
	sateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : rtment of National Defence, CFB Edmonton
8.	Instrument de commande
	ravaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire SC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou une version électronique.
9.	Limite des commandes subséquentes
	commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000 \$ s applicables incluses).
10.	Limitation financière
	oût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser ontant de \$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2013-06-27), Conditions générales services (complexité moyenne)
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (Date will be added on Issuance of the Standing Offer)

13. Attestations

13.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

14. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC EDM-3-36150 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010C (2013-06-27), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2013-06-27), Conditions générales services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce. conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

5. **Paiement**

5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation __ \$(As per the call-up document). Les droits de douanesont exclus et les taxes des dépenses de applicables sont en sus.

5.2 Limitation des dépenses

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de 25 000 \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou

quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

EW479-140968/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux.

selon la première de ces conditions à se présenter.

Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

5.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* H1000C(2008-05-12), Paiement unique Clause du *Guide des CCUA* A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client (Clause du *Guide des CCUA* C0710C (2007-11-30) Vérification du temps et du prix contractuel Clause du *Guide des CCUA* C0711C (2008-05-12) Contrôle du temps (2008-05-12) C0711C

5.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit	suivantes sont acceptées :	et

6. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

8. Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9039C (2008-05-12) Récupération

Clause du Guide des CCUA A9062C (2011-05-16)Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du Guide des CCUA M3800C (2006-08-15)Estimation de coût

EW479-140968/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-3-36150

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

SERVICES DE RÉCUPÉRATION

CONTEXTE

Fournir la main-d'œuvre, l'équipement et le matériel nécessaire afin d'offrir des services de récupération et de transport efficaces " au fur et à mesure des besoins ", partout en Alberta, à l'aide de l'équipement approprié pour tous les types, les marques et les modèles de véhicules. L'entrepreneur devra effectuer des récupérations de véhicules légers, moyens et lourds dans toutes les conditions météorologiques pour la garnison d'Edmonton, le 41° Bataillon des services de Calgary (41° brigade) et la BFC Suffield, et offrir du soutien hors route lors d'opérations menées à la Base des Forces canadiennes Suffield.

EXIGENCES

La section de la maintenance de la base de la garnison d'Edmonton, de le 41° Bataillon des services de Calgary (41° brigade) et de la BFC Suffield coordonne la maintenance et assure l'entretien et l'entreposage de tous les véhicules appartenant au MDN en Alberta et qui sont utilisés lors de l'instruction, de l'entretien des terrains, du transport général de biens ou de personnel ou de la prestation de services. Parmi ces véhicules, on compte des petites berlines civiles, des autobus, des camions ainsi que de l'équipement léger et de l'équipement lourd. La section de la maintenance de la base coordonne la récupération des véhicules, civils et militaires, et leur transport à la base militaire la plus proche, ainsi que les services qui doivent être offerts pour transférer les véhicules à partir de divers endroits dans la Base dans diverses installations d'entrepreneurs chargés de la maintenance dans les régions de Medicine Hat, d'Edmonton et de Calgary, tel qu'il a été déterminé par l'autorité technique au moment de la commande subséquente.

Exemples de véhicules, de types et de tailles (sans en exclure d'autres) :

- Autocars (maximum de 40 passagers)
- Autobus scolaires
- Tracteurs remorques routiers
- Minibus et fourgonnettes
- Voitures et camions
- Divers véhicules de type militaire (véhicule utilitaire léger à roues [VULR], véhicule de soutien léger à roues [VSLR], véhicule logistique moyen à roues [VLMR], etc.)
- Véhicules blindés allant jusqu'à 18 tonnes (véhicule blindé léger (VBL), Bison, Coyote)
- Chariots-élévateurs et autres équipements de manutention des matériels

Solicitation No. - N° de l'invitation EW479-140968/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur edm014

File No. - N° du dossier

EDM-3-36150

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- Équipement de construction, p. ex., niveleuse, tracteur, camion à chargement frontal, compacteur de décharge, etc.

À Edmonton et Calgary, le soumissionnaire doit pouvoir fournir le service 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Les demandes de service courant doivent traitées dans un délai de 24 heures. Toutes les demandes urgentes de service doivent être traitées dans un délai de deux heures de la commande subséquente, à moins qu'un autre délai fixé par entente mutuelle soit déterminé.

Suffield est un champ de tir et d'un secteur d'entraînement; bien que la plupart des récupérations et des transferts soient généralement courants et qu'ils aient des délais de réponse normaux, il se peut toutefois qu'il soit parfois nécessaire (dans environ 1 % des cas) d'effectuer une récupération sur un terrain relativement accidenté, et ce, dans une période d'intervention limitée.

TÂCHES

Chaque tâche ou affectation est détaillée et le lieu où doit être réalisée la récupération doit être donné par l'autorité technique (AT) au moment de la commande subséquente. Dans le cadre normal des activités, l'AT doit fournir un préavis suffisant avant de présenter une demande. Pour la BFC Suffield, l'AT doit fournir un agent accompagnateur dans le champ de tir/secteur d'entraînement lorsqu'il est nécessaire d'accompagner l'entrepreneur à l'emplacement de la récupération

- L'entrepreneur doit fournir toute la main-d'œuvre, l'équipement et le matériel nécessaires pour effectuer efficacement les services de récupération et de transport, " au fur et à mesure des besoins ", à l'aide de l'équipement approprié (c.-à-d. plate-forme, remorque surbaissée, remorqueuse à suspension ou autre type d'équipement approprié, selon les exigences).
- L'entrepreneur doit effectuer toutes les récupérations ou tous les transferts conformément aux règlements provinciaux et fédéraux et conformément aux normes de l'industrie en adoptant des pratiques liées à l'utilisation sûre et à la préservation du bien qui est récupéré ou transféré (p. ex., retrait de l'arbre de transmission, des essieux, etc.)
- Pour les commandes subséquentes courantes, l'entrepreneur doit répondre dans les 24 heures et exécuter les travaux dans les 48 heures qui suivent la commande subséquente, à moins d'indication contraire ou entente avec l'AT.
- Lorsqu'une urgence nécessite une intervention immédiate, l'entrepreneur doit répondre à la commande subséquente dans les 4 heures et exécuter les travaux au plus tard dans les 8 heures qui suivent la commande subséquente; chaque cas étant différent, les détails seront discutés au moment de la commande subséquente
- L'entrepreneur doit, sauf indication contraire de la part de l'AT, effectuer la récupération jusqu'à la Section de la maintenance de la Base à partir de n'importe quel endroit situé dans les

Solicitation No. - N° de l'invitation $EW479 \hbox{-} 140968/B$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier EDM-3-36150 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

zones de responsabilités (ZR) de Calgary et d'Edmonton et dans la zone de Suffield, y compris les secteurs d'entraînement et des secteurs géographiques locaux, qui seront précisés au moment de la commande subséquente.

- L'entrepreneur doit transporter divers types de véhicules entre les ZR et les divers fournisseurs de services locaux, en fonction des directives de l'AT.
- L'entrepreneur doit être en mesure d'intervenir dans les délais prescrits aux paragraphes 1.5.3 et 1.5.4 et de récupérer ou de transférer les biens à destination ou en provenance de la section de maintenance de la base ou de tout autre endroit situé en Alberta. Chaque occurrence sera déterminée par l'autorité technique au moment de la commande subséquente.
- Tous les employés de l'entrepreneur qui doivent accéder au champ de tir de la BFC Suffield doivent assister à une séance d'information annuelle sur la sécurité sur le champ de tir donnée par le personnel du Contrôle des champs de tir avant que l'accès ne puisse être accordé pour effectuer la récupération ou le transfert.
- À la BFC Suffield, tous les employés de l'entrepreneur doivent assister une seule fois à une séance d'orientation sur la sécurité de la base offerte par l'officier de la sécurité générale de la base (403-544-4034 pour prendre les dispositions nécessaires) avant d'entamer les travaux à la BFC Suffield.
- L'entrepreneur sera tenu responsable de tout dommage inacceptable causé aux biens du Ministère lors de la prestation des services de récupération ou de transport; la détermination de ce qui constitue un dommage inacceptable tiendra compte du type de récupération/transport réalisé.

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Tous les prix doivent être fermes pour toutes les périodes indiquées ci-dessous Les prix sont en dollars canadiens

Les prix offerts sont tout compris et doivent comprendre les coûts de carburant.

La TPS n'est pas incluse dans les prix unitaires mais elle sera ajoutée sur une ligne distincte, le cas échéant, à toute facture préparée dans le cadre de l'offre à commandes.

Il y a trois secteurs dans la base de paiement, lesquels sont divisés en zones géographiques.

- 1. Dans un rayon de 300 km radius de Suffield
- 2. Dans un rayon de 150 km radius d'Edmonton
- 3. Dans un rayon de 150 km radius de Calgary

BFC SUFFIELD - Dans un rayon de 300 km radius de Suffield

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
Α	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				
i	Opérateur	De l'heure	200 heures	/heure	
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures	/heure	
В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
i	Opérateur	De l'heure	100 heures	/heure	
ii	Aide/apprenti	De l'heure	100 heures	/heure	
	Prix unitaire :				
2	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	50		
3	Camion à plate-forme de 10 tonnes	Chaque	10		
4	Dépanneuse tandem de 40 tonnes	Chaque	5		

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

5	Dépanneuse tandem de 50 tonnes	Chaque	5
6	Élargissement des ailes	Chaque	10
7	Recharge d'une batterie de 12 Volts	Chaque	10
8	Déverrouillage de véhicules	Chaque	10
9	Véh commerciaux légers cà-d. voitures et camions légers	Chaque	50
10	Camions de poids moyen	Chaque	12
11	Camions lourds	Chaque	10
12	Matériel de construction cà-d. CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc.	Chaque	15
13	Les frais pour les services de remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de%	N/A	2 000\$%

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
Α	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				
i	Opérateur	De l'heure	200 heures	/heure	
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures	/heure	
В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
i	Opérateur	De l'heure	100 heures	/heure	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC EDM-3-36150

ii	Aide/apprenti	De l'heure	100 heures	/heure	
	Prix unitaire :				
2	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	50		
3	Camion à plate-forme de 10 tonnes	Chaque	10		
4	Dépanneuse tandem de 40 tonnes	Chaque	5		
5	Dépanneuse tandem de 50 tonnes	Chaque	5		
6	Élargissement des ailes	Chaque	10		
7	Recharge d'une batterie de 12 Volts	Chaque	10		
8	Déverrouillage de véhicules	Chaque	10		
9	Véh commerciaux légers cà-d. voitures et camions légers	Chaque	50		
10	Camions de poids moyen	Chaque	12		
11	Camions lourds	Chaque	10		
12	Matériel de construction cà-d. CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc.	Chaque	15		
13	Les frais pour les services de remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de%	N/A	2 000\$		

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
Α	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier EDM-3-36150 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

i	Opérateur	De l'heure	200 heures	/heure	
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures	/heure	
В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
i	Opérateur	De l'heure	100 heures	/heure	
ii	Aide/apprenti	De l'heure	100 heures	/heure	
	Prix unitaire :				
2	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	50		
3	Camion à plate-forme de 10 tonnes	Chaque	10		
4	Dépanneuse tandem de 40 tonnes	Chaque	5		
5	Dépanneuse tandem de 50 tonnes	Chaque	5		
6	Élargissement des ailes	Chaque	10		
7	Recharge d'une batterie de 12 Volts	Chaque	10		
8	Déverrouillage de véhicules	Chaque	10		
9	Véh commerciaux légers cà-d. voitures et camions légers	Chaque	50		
10	Camions de poids moyen	Chaque	12		
11	Camions lourds	Chaque	10		
12	Matériel de construction cà-d. CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc.	Chaque	15		
13	Les frais pour les services de remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de%	N/A	2 000\$		

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

BFC Edmonton Dans un rayon de 150 km radius d'Edmonton

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
Α	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				
	Opérateur	De l'heure	300 heures	/heure	
	Aide/apprenti	De l'heure	300 heures	/heure	
В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
	Opérateur	De l'heure	250 heures	/heure	
	Aide/apprenti	De l'heure	250 heures	/heure	
	Prix unitaire :				
1	Dépanneuse de 1 tonne	Chaque	50		
2	Dépanneuse de 3 tonnes	Chaque	25		
3	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	50		
4	Camion à plate-forme de 10 tonnes	Chaque	10		
5	Dépanneuse tandem de 40 tonnes	Chaque	15		
6	Dépanneuse tandem de 50 tonnes	Chaque	10		
7	Élargissement des ailes	Chaque	15		
8	Recharge d'une batterie de 12 Volts	Chaque	125		
9	Recharge d'une batterie de 24 Volts	Chaque	125		
10	Déverrouillage de véhicules	Chaque	50		
11	Véh commerciaux légers cà-d. voitures et camions légers	Chaque	50		

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

12	Camions de poids moyen	Chaque	50		
13	Camions lourds	Chaque	25		
14	Matériel de construction cà-d. CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc.	Chaque	10		
15	Les frais pour les services de remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de%	N/A	15 000\$	%	

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
Α	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				
	Opérateur	De l'heure	300 heures	/heure	
	Aide/apprenti	De l'heure	300 heures	/heure	
В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
	Opérateur	De l'heure	250 heures	/heure	
	Aide/apprenti	De l'heure	250 heures	/heure	
	Prix unitaire :				
1	Dépanneuse de 1 tonne	Chaque	50		
2	Dépanneuse de 3 tonnes	Chaque	25		
3	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	50		

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

EDM-3-36150

Camion à plate-forme de 10 Chaque 10 tonnes 5 Dépanneuse tandem de 40 Chaque 15 tonnes 6 Dépanneuse tandem de 50 Chaque 10 tonnes 7 Élargissement des ailes Chaque 15 8 Recharge d'une batterie de 12 Chaque 125 9 Recharge d'une batterie de 24 Chaque 125 Volts 10 Déverrouillage de véhicules Chaque 50 11 Véh commerciaux légers c.-à-d. Chaque 50 voitures et camions légers 12 Camions de poids moyen Chaque 50 13 Camions lourds Chaque 25 Chaque 14 Matériel de construction c.-à-d. 10 CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc. 15 Les frais pour les services de N/A 15 000\$ % remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de %

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
Α	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				
	Opérateur	De l'heure	300 heures	/heure	
	Aide/apprenti	De l'heure	300 heures	/heure	

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

EDM-3-36150

В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
	Opérateur	De l'heure	250 heures	/heure	
	Aide/apprenti	De l'heure	250 heures	/heure	
	Prix unitaire :				
1	Dépanneuse de 1 tonne	Chaque	50		
2	Dépanneuse de 3 tonnes	Chaque	25		
3	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	50		
4	Camion à plate-forme de 10 tonnes	Chaque	10		
5	Dépanneuse tandem de 40 tonnes	Chaque	15		
6	Dépanneuse tandem de 50 tonnes	Chaque	10		
7	Élargissement des ailes	Chaque	15		
8	Recharge d'une batterie de 12 Volts	Chaque	125		
9	Recharge d'une batterie de 24 Volts	Chaque	125		
10	Déverrouillage de véhicules	Chaque	50		
11	Véh commerciaux légers cà-d. voitures et camions légers	Chaque	50		
12	Camions de poids moyen	Chaque	50		
13	Camions lourds	Chaque	25		
14	Matériel de construction cà-d. CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc.	Chaque	10		
15	Les frais pour les services de remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de%	N/A	15 000\$	%	

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

BFC Calgary Dans un rayon de 150 km radius de Calgary

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
Α	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				
i	Opérateur	De l'heure	200 heures		
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures		
В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
i	Opérateur	De l'heure	200 heures		
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures		
	Prix unitaire :				
2	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	40		
3	Camion à plate-forme de 10 tonnes	Chaque	20		
4	Dépanneuse tandem de 40 tonnes	Chaque	40		
5	Élargissement des ailes	Chaque	20		
6	Véh commerciaux légers cà-d. voitures et camions légers	Chaque	20		
7	Camions de poids moyen	Chaque	40		
8	Camions lourds	Chaque	20		
9	Matériel de construction cà-d. CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc.	Chaque	5		

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

Les frais pour les services de remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de%	N/A	1 000\$	%	
--	-----	---------	---	--

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
A	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				
i	Opérateur	De l'heure	200 heures		
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures		
В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
i	Opérateur	De l'heure	200 heures		
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures		
	Prix unitaire :				
2	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	40		
3	Camion à plate-forme de 10 tonnes	Chaque	20		
4	Dépanneuse tandem de 40 tonnes	Chaque	40		
5	Élargissement des ailes	Chaque	20		
6	Véh commerciaux légers cà-d. voitures et camions légers	Chaque	20		
7	Camions de poids moyen	Chaque	40		
8	Camions lourds	Chaque	20		

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

9	Matériel de construction cà-d. CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc.	Chaque	5		
10	Les frais pour les services de remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de%	N/A	1 000\$	%	

Art.	Description	Unité	Utilisation estimée	Prix unitaire	Prix calculé
1	Main-d'œuvre – Directe ou productive pour le personnel servant exclusivement aux services de récupération/transport				
Α	Heures de travail normales (Lundi au vendredi, 8 h à 17 h)				
i	Opérateur	De l'heure	200 heures		
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures		
В	En dehors des heures de travail normales (Lundi au vendredi, fins de semaine et congés fériés)				
i	Opérateur	De l'heure	200 heures		
ii	Aide/apprenti	De l'heure	200 heures		
	Prix unitaire :				
2	Camion à plate-forme de 3 tonnes	Chaque	40		
3	Camion à plate-forme de 10 tonnes	Chaque	20		
4	Dépanneuse tandem de 40 tonnes	Chaque	40		
5	Élargissement des ailes	Chaque	20		
6	Véh commerciaux légers cà-d. voitures et camions légers	Chaque	20		

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

EW479-140968/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

edm014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

7	Camions de poids moyen	Chaque	40		
8	Camions lourds	Chaque	20		
9	Matériel de construction cà-d. CBF, niveleuse, rétrocaveuse, chariot élévateur, etc.	Chaque	5		
10	Les frais pour les services de remorquage divers et autres services connexes, notamment le temps d'attente pour la charge des batteries ou le remorquage de véhicules enlisés, sont imputés en fonction du tarif de l'offrant, moins un rabais de%	N/A	1 000\$	%	

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

ANNEXE « C »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

- 1.L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2.La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - A. Assuré additionnel: Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit: Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - B. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - C Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - D. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - E. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - F. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - G .Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - H.Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - I. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - J. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - K. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

EW479-140968/B

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

EDM-3-36150

L. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.

- M. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- N. Assurance tous risques de responsabilité civile des locataires : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de l'occupation d'installations louées.
- O. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

Assurance responsabilité civile automobile

- 1.L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- 2.La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EW479-140968/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

File No. - N° du dossier

PWGSC EDM-3-36150 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;

b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;

c.Garantie non-assurance des tiers;

d.Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

e.FMPO/SEF/FAQ n° 3 - Avenant relatif à la conduite d'automobiles de l'État;

Assurance tous risques relative aux transports

- 1.L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance tous risques relative à tous les transports applicables pour protéger les biens de l'État dont il a la charge, la garde ou le contrôle et dont le montant ne doit pas être inférieur à 250 000 \$ par envoi. La base d'évaluation des biens de l'État est la suivante : valeur agréée (estimation).)
- 2.Demandes d'indemnité : L'entrepreneur doit aviser promptement le Canada de toute perte ou dommage à ses biens et doit superviser, investiguer et documenter les pertes ou dommages afin que les demandes d'indemnité soient correctement établies et payées.
- 3.La police d'assurance tous risques relative aux transports doit comprendre les éléments suivants:
 - a. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - b.Bénéficiaire : Le Canada, selon ses intérêts et ses directives.
 - C. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Department of National Defence et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage aux biens, peu en importe la cause.